

Conseil  
Municipal  
Mai  
2016



**MERY S/S MARNE**

M A I R I E

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE MERY SUR MARNE**  
**COMPTE-RENDU N° 03/16 DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 18 MAI 2016**

Sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, Maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le mercredi 18 Mai 2016 à 20 heures 30.

**Conseillers présents** : Mmes MAFFLARD Michelle et BOURREAU Isabel, Adjointes, Mmes CADET Danielle, LAURENT Sandrine, NAUDE Delphine, SILVERIO Christine, Mrs CANIPELLE Williams, CATINAT Franck, CRESSON Réjean, DROLLER Yves, LIENART Pierre et PILLON Jean-François.

**Absentes excusées** : Mme AMBROZY Brigitte représentée par Mme MAFFLARD Michelle  
Mme GAUDEFROY Laure représentée par Mme BOURREAU Isabel  
Mme NAUDE Delphine représentée par Mme LAURENT Sandrine

**Secrétaire de séance** : Mme SILVERIO Christine

Approbation du compte-rendu du Vendredi 25 Mars 2016.

**P.L.U : P.A.D.D Projet d'Aménagement de Développement Durables**  
**Délibération 12/16 :**

Par délibération en date du 20 juin 2014, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur la commune.

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu'en application des articles L.151-1 et suivants et L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit être organisé au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme. Il porte sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) retenues pour l'ensemble de la commune de Méry-sur-Marne.

Celui-ci retient les orientations suivantes :

- Permettre le développement de l'urbanisation en privilégiant la densification et en tenant compte des contraintes environnementales ;
- Mener une réflexion en termes de déplacements alternatifs et d'aide au stationnement ;
- Aider au développement touristique ;
- Préserver les paysages et le cadre de vie en tenant compte des risques et en respectant le patrimoine naturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre en compte les résultats du débat pour l'établissement du dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Méry-sur-Marne.

**SORTIE DE CITRY DU S.I.R.P.I**

**Délibération 13/16 :**

Dissolution du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de CITRY, MERY SUR MARNE et NANTEUIL SUR MARNE, entraînant une répartition de son actif et de son passif entre les collectivités membres.

Le Maire rappelle la délibération n°5 du 16/10/2015 de la commune de CITRY, souhaitant son retrait du Syndicat (SIRPI) et celle du SIRPI en date du 21/01/2016 pour son acceptation.

Ce syndicat a exercé ses compétences dans les opérations d'investissements pour la création d'école sur les communes de CITRY et de MERY SUR MARNE,

Le Maire fait part du passif, à savoir :

Pour les immobilisations :

Les dépenses en travaux d'investissement sur la commune de CITRY représentent une quote-part de 71 % sur les montants engagés par le syndicat et financés par emprunt.

Les dépenses en travaux d'investissement sur la commune de MERY SUR MARNE représentent une quote-part de 29 % sur les montants engagés par le syndicat et financés par emprunt.

Répartition des emprunts :

Considérant le pourcentage ou quote-part des communes de CITRY et de MERY SUR MARNE, le conseil s'accorderait que :

QUOTE-PART DE CITRY : 71 %

QUOTE-PART DE MERY SUR MARNE : 29%

Par conséquent, les communes s'engageraient à reprendre sur leur budget le capital et les intérêts restant des prêts n°72179414781 et n°00000001914 selon les quotes-parts ci-dessus.

Considérant que les membres représentant les communes adhérentes, s'accorderaient sur les modalités de sortie financière et comptable, le Conseil Municipal, après avoir délibéré ( 11 Voix Contre, 2 Voix Pour et 2 Abstentions) considérant que la sortie de Citry serait néfaste à l'éducation des enfants (retour au double niveau) émet un avis défavorable à la dissolution du syndicat.

## DECISIONS MODIFICATIVES

### Délibération 14/16 :

Suite aux remarques de la Trésorerie concernant les articles suivants :

- **022** « Dépenses imprévues » 52 603,17 €(montant maximum autorisé : 29 070 €)
- Comptes 61522 et 616 (pas assez détaillés)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** d'inscrire au Budget Unique les décisions Modificatives suivantes :

<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	- 24 000 €	
	61551 Matériel roulant		+ 5 000 €
	61558 Autres biens mobiliers		+ 1 000 €
	6228 Rémunérations d'intermédiaires - Divers		+ 10 000 €
<b>61 522</b>	<b>Entretien et réparations sur bâtiments</b>	- 3 000 €	
	615221 Entretien et réparations sur bâtiments publics		+ 5 000 €
	615228 Entretien et réparations sur autres bâtiments		+ 3 000 €
<b>616</b>	<b>Primes d'assurance</b>	- 5 000 €	
	6161 Assurances multirisques		+ 8 000 €
		<hr/>	
		<b>32 000 €</b>	<b>+ 32 000 €</b>

## **APPROBATION AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP) PAR LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET LES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (IOP)**

### Délibération 15/16 :

Approbation agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) par les établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP)

Le Maire rappelle le projet d'agenda d'accessibilité programmée qui doit être déposé au plus tard le 27 juin 2016 et considérant que les travaux programmés dans l'Ad'AP doivent être réalisés sur une période de 6 ans à compter de la date d'approbation de l'Ad'AP par la préfecture ou décision tacite qui vaut acceptation dans un délai de 4 mois après le dépôt.

Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que les ERP et les IOP répondent à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux, ainsi que les financements correspondants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'agenda d'accessibilité programmée tel que présenté et autorise le maire à signer tout document nécessaire au dépôt de l'Ad'AP.

## **TRAVAUX DE VOIRIE - demande de Subvention Fonds d'équipement Rural 2016**

### Délibérations 16/16 et 17/16 :

Monsieur le Maire présente les devis de la Communauté de Communes

–	Création de la chaussée Chemin des sables	:	13
672,00 €H.T			

–	Remise en état de la chaussée de la Grande Rue	:	35
484,00 €H.T			

Il précise qu'il peut être sollicité, une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne au titre du Fonds d'Equipement Rural (FER) 2016 pour les communes de moins de 2 000 habitants. Le taux de subvention FER peut atteindre 50%, étant précisé que le plafond de la dépense subventionnable est de 100 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE les travaux Chemin des Sables et Grande Rue
- SOLLICITE une subvention au titre du FER
- AUTORISE le Maire à signer tous documents et pièces nécessaires se rapportant à ces projets.

## **REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR ECOLE**

Monsieur le Maire présente les devis de remplacement du photocopieur de l'école :

SAACY ORDI : Marque Olivetti	: 2 900 €H.T en achat	3 565 €H.T en location 21 trimestres
Coût copie encre incluse : 0,006 HT Noire	0,059 €H.T Couleur	

BUREAU 02 : Marque SHARP	: 3 790 €H.T en achat	4 464 €H.T en location 16 trimestres
		4 440 €H.T en location 20 trimestres

Coût copie encre incluse : 0,0065 HT Noire	0,065 €H.T Couleur
--	--------------------

Par 11 Voix Pour et 4 Voix Contre, le Conseil accepte le devis de SAACY ORDI en achat.

## **ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DES SABLES**

Monsieur le Maire présente le devis de l'ent STELEC d'un montant de 1 927,24 € H.T pour le renforcement de l'éclairage public Chemin des Sables : remplacement de la lanterne existante sur l'école par une lanterne LED et la mise en place d'une lanterne sur le pylône de la salle polyvalente.

La lanterne de l'école sera remplacée aux 32 route de Courcelles.

**SALLE POLYVALENTE / ECOLE**

La commission de sécurité est passée mardi 17 mai, il est demandé d'ajouter un report sonore de l'alarme technique incendie (surveillance combles) dans la salle de classe et dans la salle polyvalente.

**AFFAIRES DIVERSES**

Clôture Chemin des Sables :

Le Maire signale que l'entreprise MARIE S.A retenue par la commission des travaux en date du 9 avril a réalisé les travaux de clôture Chemin des Sables fin avril pour un montant de 3 822 €H.T.

**CONGES DU SECRETARIAT :**

Le Maire signale que le serétariat sera fermé les 30 et 31 Mai puis du 24 juin au 3 juillet 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 35.

La secrétaire de séance  
C. SILVERIO